



Prix Debbie Nason de travail social dans le milieu des soins de santé **Feuillet d'information**

Le prix Debbie Nason a été institué en 2003 à la mémoire d'une travailleuse sociale qui a consacré sa vie à la profession du travail social. Debbie a obtenu une maîtrise en travail social à l'Université de Toronto en 1980 après avoir terminé un baccalauréat à la UNB en 1977. Peu après, elle a commencé sa carrière en travail social à l'Hôpital Dr. Everett Chalmers, à Fredericton. Plus tard, Debbie est devenue directrice du département de travail social, puis elle a assumé le poste de directrice régionale des services thérapeutiques, poste qu'elle occupait lors de son décès.

Pendant sa carrière, elle a mis sur pied un vaste programme de travail social à l'hôpital et a travaillé avec ardeur pour faire reconnaître la profession du travail social dans le milieu des soins de santé. Debbie a représenté sa profession dans de nombreux conseils et comités et a été l'un des professionnels du travail social qui ont travaillé sans relâche pour faire adopter la Loi constituant l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick, proclamée en 1988, qui a amené l'autoréglementation de la profession. En 1990, Debbie a décidé qu'il était temps de ressusciter le Dossier, le bulletin de l'ATSNB, et, pendant trois ans, elle a consacré bénévolement des heures innombrables à ce projet. De plus, elle a présidé le comité des règlements administratifs pendant nombre d'années et a joué de bien d'autres façons importantes un rôle essentiel dans l'avancement de son association professionnelle.

Prix

Le prix Debbie Nason de travail social dans le milieu des soins de santé consistera en une plaque et sera présenté par l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick à un moment qui conviendra à la fois au lauréat et à l'association. Bien qu'il soit prévu de présenter le prix chaque année, si aucune candidature convenable n'est présentée pour une année donnée, le prix ne sera pas décerné.

Admissibilité et critères

Le lauréat ou la lauréate devra satisfaire aux conditions suivantes :

- être ou avoir été membre en règle de l'ATSNB;
- avoir au moins cinq ans d'expérience en travail social dans le domaine des soins de santé (hôpitaux, soins extramuraux, toxicomanie, santé mentale);
- avoir apporté une contribution importante à la pratique du travail social dans le milieu des soins de santé;
- avoir fait du travail d'action sociale ou communautaire.



Exigences de mise en candidature

- Les candidatures peuvent être présentées par le milieu du travail social, les collègues, le grand public ou le conseil de l'ATSNB.
- Les candidatures doivent être présentées à l'aide du formulaire officiel de candidature et être accompagnées de tous les renseignements et documents indiqués dans le formulaire.
- Les formulaires de candidature peuvent être obtenus du bureau de l'ATSNB. Communiquer par téléphone au 506-459-5595 ou (877) 495-5595, par télécopieur au 506-457-1421, par courriel à nbasw@nbasw-atsnb.ca, ou écrire à l'ATSNB, C.P. 1533, succursale A, Fredericton (N.-B.) E3B 5G2.
- Les candidatures doivent être présentées au directeur général de l'ATSNB, C.P. 1533, succursale A, Fredericton (N.-B.) E3B 5G2, au plus tard le 28 février de chaque année.

Choix du lauréat ou de la lauréate

Au plus tard le 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration formera un comité chargé de recommander au conseil l'une des candidatures présentées. Le comité appliquera les critères de sélection et un système de points en faisant son choix, et il pourra vérifier l'exactitude des renseignements accompagnant la mise en candidature.

Pour de plus amples renseignements, téléphoner à l'ATSNB aux numéros ci-dessus.

Approuvé par le conseil d'administration le 27 novembre 2004